

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 17 juin 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

**Délibération n° 2022-210**

**Objet de la délibération : Délibération relative à Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte à l'EPAGE HuCA (Huveaune – Côtiers- Ayalades)**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 juin 2022.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe

**Absents excusés :**

- **dont représentés :** GIULIANO Jérémy donne procuration à VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, BONNET Jean-Luc donne procuration à AUDIBERT Eric, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud donne procuration à BOURLIN Sébastien, RULLAN Nicole donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, SIMONETTI Pascal donne procuration à PORZIO Claude, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, PIANELLI Serge donne procuration à VALLOT Philippe

**Absents :** CONSTANS Jean-Michel, BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, SALOMON Nathalie

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Patrice TONARELLI

Monsieur Jacques PAUL expose :

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et suivants, L 5711-1 et suivants relatifs à la création et au fonctionnement des syndicats mixtes ;

VU l'article 213-12 du code de l'environnement relatif aux EPAGE et aux EPTB ;

VU l'arrêté inter préfectoral du 28 décembre 2017 portant représentation-substitution de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) pour la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;

*Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2022-210 du Conseil du 17 juin 2022*

VU la délibération n°1 du 7 février 2022 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune, approuvant la révision des statuts du SMBVH et le projet de statuts de l'EPAGE HuCA, Huveaune-Côtiers-Aygalades ;

VU la délibération n°2022-35 du Conseil de la communauté d'Agglomération de la Provence Verte en date du 25 février 2022 approuvant la modification statutaire du syndicat d'aménagement du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune en EPAGE Huveaune-Côtiers-Aygalades ;

CONSIDERANT que dès l'entrée en vigueur des nouveaux statuts le comité syndical de l'EPAGE Huveaune-Côtiers-Aygalades se composera de 22 délégués titulaires désignés par les assemblées délibérantes de ses deux membres, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte dispose de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants ;

CONSIDERANT les candidats suivants déclarés :

	Titulaires	Suppléants
1	Carine PAILLARD	Olivier PAILLARD
2	Ollivier ARTUPHEL	Karine MEDA

CONSIDERANT que conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le Conseil Communautaire peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce type de scrutin » ;

**Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **De procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au sein de l'EPAGE Huveaune-Côtiers-Aygalades à raison de 2 titulaires.**

**Sont donc élus :**

	Titulaires	Suppléants
1	Carine PAILLARD	Olivier PAILLARD
2	Ollivier ARTUPHEL	Karine MEDA

- **Et d'autoriser le Président ou son représentant à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.**

Fait et délibéré à Brignoles, le 17 juin 2022

*Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le*



Le Président,

Ollivier BREMOND